

## UNE DOUBLE DEVINETTE



Que lui est-il donc arrivé à ce pauvre garçon ? On dirait qu'il s'est fait enfoncer la tête entre les deux épaules. Le lecteur n'a qu'à regarder cette image en l'exposant de dos à la lumière et il aura l'explication du chapeau écrabouillé.

## SUR LE RIRE

Le rire n'est souvent que le masque des larmes ;  
L'homme, rit pour cacher l'excès de sa douleur ;  
Pour oublier un peu les cruelles alarmes  
Qui, du soir au matin, lui torturent le cœur.

L'homme rit pour chasser la souffrance importune,  
Le harcelant sans cesse en son âpre chemin,  
S'éloignant aujourd'hui, reparaisant demain,  
Comme en un ciel chargé le disque de la lune.

L'homme rit pour braver l'arrêt fatal du sort,  
Pour tromper du destin la mordante ironie ;  
Il rira même encore à l'heure d'agonie,  
Pour tâcher d'écarter le spectre de la Mort !

Et quand la race humaine, entièrement passée,  
Dormira pour toujours, et sera remplacée,  
Peut-être alors, ceux-là qui vivront après nous,  
Entendront-ils parfois, sous la terre glacée,  
Des rires éclater, sardoniques et fous !

JULES FAGNANT.

## LES INGÉNOSITÉS DE LA RÉCLAME

Celle-ci émane d'un fabricant de bicyclettes allemand et elle est ainsi conçue :

« Je livre une machine de première qualité et un costume de cycliste, gratuitement, à toute personne qui versera un sou. Cependant l'acheteur doit s'engager à payer pendant treize jours de suite le double de la somme qu'il aura payée la veille : c'est-à-dire le premier jour un sou, le deuxième jour deux sous, le troisième jour quatre sous, et ainsi de suite. »

Il n'est pas besoin de calculer comme feu Barrême, pour s'apercevoir que le crédit consenti est à peu près illusoire. A partir du huitième jour, le client verse \$1.28 et, de ce moment, le doublement rapide des versements successifs l'amène à verser le treizième jour \$40.96, ce qui ajouté à ce qu'il a déjà payé fait une somme totale de \$81.91, couvrant amplement le prix de la bicyclette et du costume de cycliste.

## LE COMBLE DE L'ART

Le peintre flamand Gossaert, plus connu sous le nom de Jean de Mauvege, était attaché à la maison du marquis de Veere lorsque celui-ci reçut une visite de Charles-Quint. Pour la circonstance, le riche seigneur habilla somptueusement toute sa domesticité. Gossaert se fit remettre en pièce l'étoffe de son costume sous prétexte de la faire tailler à sa guise, mais il se hâta de la vendre et il en mangea, but, joua et perdit l'argent. Le marquis eut vent de cette fredaine, qui ne l'étonna pas de la part de son protégé, mais il ne dit rien et voulut voir comment l'artiste se tirerait d'affaire.

Le jour de la réception venu, alors que, placé à la droite du roi, de

Veere lui présentait à mesure qu'ils s'avançaient les officiers de sa petite cour, on vit paraître maître Jean, la tête haute, content de lui, drapé dans le plus merveilleux costume qu'on pût rêver. L'empereur lui-même se récria sur le brillant du damas, l'éclat des fleurs, le goût des ornements. Le défilé fini, le marquis chercha son peintre à travers ses salons et ses jardins afin de le complimenter et aussi de savoir quelle était la merveilleuse étoffe. Il aperçut devant lui Gossaert qui lui tournait le dos, s'approcha, lui mit la main sur l'épaule et... par le seul contact sentit que c'était du papier collé sur un justaucorps de toile !

Le marquis poussa un cri qui se termina par un éclat de rire si violent que Charles-Quint en demanda la cause.

Jean dut en public confesser son cas : ce fut sa seule pénitence, car tout le monde lui fit compliment de son talent et son ingéniosité égayé la petite fête.

## DISTRACTION

— Cher monsieur, présentez moi donc à madame votre épouse.

— Monsieur, elle est défunte.

— Ah !... Alors, je n'insiste pas.

## LA JUSTICE ANGLAISE

En Angleterre les témoins ont le droit, paraît-il, de se faire payer leur frais de déplacement et leur perte de temps avant de rendre témoignage en Cour. Toujours est-il que ces jours derniers un témoin, après avoir été assermenté, fit observer au juge :

— Et ma taxe, j'aimerais bien l'avoir.

— Payez-lui 7 chelins 6 deniers, dit le juge.

— Maintenant, dit à son tour l'avocat de la Couronne, dites à la Cour ce que vous savez des faits de la cause.

— Mais, je n'en sais pas un traître mot, dit le témoin.

## CHEZ L'ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈRES

— Non, décidément, c'est trop cher ; nous enterrerons ma belle-mère sans musique.

— Comme vous voudrez... Mais ce sera bien triste.

## SINGULIÈRE DÉFINITION

*L'enfant.* — Dis, papa, qu'est-ce que c'est qu'un courtier ?

*Le père.* — Un courtier, mon fils, c'est un de ces hommes qui sous prétexte de vendre et d'acheter des actions de banque et autres amènent généralement leurs clients en cour de justice, soit civile ou criminelle, et c'est pour cela qu'on les appelle courtiers.

## UNE QUERELLE D'AMOUREUX

*Le mari.* — Ainsi, George et Corinne sont en brouille ?

*La femme.* — Oui, figure toi qu'ils se sont mis en frais, chacun de son côté, à apprendre le bicycle. Or, la semaine dernière ils se sont rencontrés sur la rue. Elle a voulu le saluer de la tête et lui, de son côté a voulu se découvrir ; ils se reprochent mutuellement d'être l'auteur de ce qui leur est arrivé.

## LE MOUVEMENT SOCIAL



*La petite mendiante.* — J'aurais pas dû te faire maximer sur le bras ; ça va se voir quand tu iras dans les bals décolletés.

Contre les Rhumes obstinés, la Coqueluche, l'Asthme, le Croup, etc., etc., Donnez le **BAUME RHUMAL**